

DÉPARTEMENT

Loi du 5 Avril 1884 — Article 36

ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT

EXTRAIT
du *Registre des Délibérations du Comité d'Administration*
du **Syndicat d MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE**

Séance du 24 Avril 1990 19

Objet :
Budget 1990

L'an mil-neuf cent cent quatre vingt dix
vingt quatre Avril

et le
à seize heures trente

le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Hervé de FONTMICHEL

9004/03

ou Représentés *Présents* : MM ASTIER, AUGIER, BALARELLO, BALDINI, BARBIER, BOUIGES, CAPPONI, DE FONTMICHEL, DELORENZO, THAON, DUHALDE, FRANCO, GIANOTTI, GINESY, GUIGONIS, LELEUX, LAUGIER, MARIA, MARY, MORANI, MURRIS, PASCAL, PRICCO, SANTUCCI, MMme BELLON, SARAMITO.

Le Président donne lecture du Budget Primitif du Syndicat pour l'année 1990 :

Après lecture des chapitres des Dépenses et des Recettes, articles par articles, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité, de voter le Budget Primitif 1990 du Syndicat qui se présente comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement	6 700 000 F
	Investissement	200 000 F
	Total	6 900 000 F
RECETTES :	Fonctionnement	6 700 000 F
	Investissement	200 000 F
	Total	6 900 000 F

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Hervé de FONTMICHEL

REÇU LE
03. MAI 1990
A LA PREFECTURE
DES ALPES-MARITIMES